

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2026. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Adnène ZGHIDI et M. Lamjed BEN MBAREK.

Bilan consolidé Arrêté au 31 Décembre 2025 (Chiffres présentés en milliers de dinars)

		Notes	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
Actif				
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1)	325 862	627 731
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	(2)	959 785	737 764
AC3	Créances sur la clientèle	(3)	6 530 024	6 212 348
AC4	Portefeuille-titres commercial	(4)	206 003	54 860
AC5	Portefeuille d'investissement	(5)	566 011	490 640
AC6	Valeurs immobilisées	(6)	90 656	85 343
AC7	Autres actifs	(7)	67 710	61 616
	Actif d'impôt différé	(8)	29 878	31 512
	Total Actifs		8 775 929	8 301 814
Passif				
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(9)	12 499	2 045
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	(10)	7 240 758	6 856 182
PA4	Emprunts et ressources spéciales	(11)	113 468	147 879
PA5	Autres passifs	(12)	310 227	262 122
	Impôt différé Passif		16	16
	Total Passifs		7 676 968	7 268 244
	Intérêts des minoritaires dans les autres capitaux propres		3 407	3 204
	Intérêts des minoritaires dans le résultat		194	204
	Intérêts Minoritaires		3 601	3 408
Capitaux propres				
CP1	Capital		172 800	172 800
CP2	Réserves		793 712	744 375
CP5	Résultats reportés		34 651	41 126
	Résultats reportés hors modifications comptables		34 651	41 126
CP6	Résultat de l'exercice		94 197	71 861
	Total capitaux propres	(13)	1 095 360	1 030 162

Total capitaux propres et passifs

8 775 929

8 301 814

Etat des engagements hors bilan consolidé
Arrêté au 31 Décembre 2025
(Chiffres présentés en milliers de dinars)

		Notes	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
Passifs éventuels				
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	(14)	520 463	539 739
HB2	Crédits documentaires	(15)	440 153	440 997
Total des passifs éventuels			960 616	980 736
Engagements donnés				
HB4	Engagements de financements donnés	(16)	173 964	153 405
Total des engagements donnés			173 964	153 405
Engagements reçus				
HB7	Garanties reçues	(17)	2 417 971	2 232 582
Total des engagements reçus			2 417 971	2 232 582

Etat de résultat consolidé
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2025
(Chiffres présentés en milliers de dinars)

	Notes	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2025	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2024
--	-------	--	--

Produits d'exploitation bancaire

PR1	Intérêts et revenus assimilés	(18)	673 911	681 041
PR2	Commissions (en produits)	(19)	164 173	161 291
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(20)	42 903	44 011
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(21)	40 699	33 615
PR4B	Résultat de l'activité d'assurance		1 072	981
Total des produits d'exploitation bancaire			922 758	920 939

Charges d'exploitation bancaire

CH1	Intérêts courus et charges assimilées	(22)	(380 847)	(370 309)
CH2	Commissions encourues	(23)	(12 785)	(10 805)
Total charges d'exploitation bancaire			(393 632)	(381 114)
Produit net bancaire			529 126	539 825
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(24)	(48 223)	(67 999)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(25)	(240)	(1 222)
PR7	Autres produits d'exploitation		171	56
CH6	Frais de personnel	(26)	(210 408)	(202 680)
CH7	Charges générales d'exploitation	(27)	(65 119)	(62 523)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(15 291)	(16 366)
Résultat d'exploitation			190 016	189 091
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		929	397
CH11	Impôt sur les bénéfices	(28)	(81 743)	(82 159)
Résultat des activités ordinaires			109 202	107 329
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(29)	(14 811)	(35 264)
Part de résultat revenant aux minoritaires			194	204
Résultat net du groupe			94 197	71 861
Résultat net après modifications comptables			94 197	71 861
Résultat par action (en DT)		(30)	2,726	2,079

Etat de flux de trésorerie consolidé
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2025
(Chiffres présentés en milliers de dinars)

Notes

Du 1er Janvier au
31 Décembre
2025

Du 1er
Janvier au
31
Décembre
2024

Flux d'exploitation

Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)	893 740	898 888
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(416 935)	(400 078)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès des établissements bancaires	-	(27)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements financiers	(2 500)	2 500
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(362 253)	257 436
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle	384 716	571 437
Titres de placement	(163 880)	43 778
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(248 716)	(246 996)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	16 150	(14 313)
Impôt sur les bénéfices	(75 627)	(74 309)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	24 694	1 038 316

Flux d'investissement

Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissements	37 308	30 433
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement	(72 219)	(106 097)
Acquisitions / cessions sur immobilisations	(20 300)	(24 218)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(55 213)	(99 883)

Flux de financement

Emission / Remboursement d'emprunts	(30 790)	(60 747)
Augmentation / diminution ressources spéciales	(3 045)	3 111
Dividendes et autres distributions	(29 385)	(29 375)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	(63 220)	(87 012)
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	(93 737)	851 423
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice	1 354 003	502 580
Liquidités et équivalents de liquidités fin de l'exercice	(31)	1 260 266
		1 354 003

Notes aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe UIB sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- La norme comptable générale NCT 1 ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ;
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04, n° 2001-12, n°2012-09 et n°2013-21."

2- Date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 Décembre 2025.

3- Base de mesure

Les états financiers du Groupe UIB sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4- Périmètre de consolidation et méthode de consolidation

4.1- Le périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est composé de toutes les sociétés sur lesquelles l'UIB exerce directement ou indirectement par ces sociétés consolidées un contrôle exclusif et des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

- La société mère : UIB
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles l'UIB exerce un contrôle exclusif.

4.2- La méthode de consolidation

La méthode utilisée pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est la méthode d'intégration globale. Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier contrôlées de manière exclusive par l'UIB.

4.3- Les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe UIB :

Société	Secteur	% de contrôle	Nature	Méthode de consolidation	% d'intérêt	Pays de résidence
Union Internationale de Banques	Financier	100,00%	Mère	Intégration globale	100,00%	Tunisie
Internationale de Recouvrement de Créances	Financier	99,97%	Filiale	Intégration globale	99,97%	Tunisie
UIB Finance	Financier	99,92%	Filiale	Intégration globale	99,92%	Tunisie
Internationale SICAR	Financier	34,00%	Filiale	Intégration globale	34,00%	Tunisie
UIB Assurances	Assurance	99,998%	Filiale	Intégration globale	99,998%	Tunisie

La SICAR est consolidée selon la méthode d'intégration globale car la banque a un contrôle exclusif de cette filiale et dirige les politiques financières et opérationnelles de la SICAR. Le directeur général de la SICAR est personnel de l'UIB.

Par ailleurs, la banque dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration qui est présidé par un personnel de l'UIB.

5- Principes comptables de présentation et d'évaluation

5.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « **actifs courants** » (classe A) ou parmi les « **actifs nécessitant un suivi particulier** » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "**actifs incertains**" (classe B2) ou parmi les "**actifs préoccupants**" (classe B3) ou parmi les "**actifs compromis**" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31 Décembre 2025, et au sens de la circulaire 91 – 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

5.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

5.2.1 Provisions individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

B2 – Actifs incertains	20%
B3 – Actifs préoccupants	50%
B4 – Actifs compromis	100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction:

- des agios réservés;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

5.2.2 Provisions collectives

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

En application de la circulaire de la BCT n°2012-20 du 6 décembre 2012 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par les circulaires de la BCT n° 2022-02 du 04 Mars 2022, n° 2023-02 du 24 février 2023, n° 2024-01 du 19 Janvier 2024 et n°2025-01 du 29 janvier 2025.

Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 94.795 KTND au 31 décembre 2025.

5.3- Traitement des intérêts impayés sur crédits

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés.

Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

5.4 Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 679 773 KTND au 31/12/2025 contre 634 933 KTND au 31/12/2024 et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	472 729	429 646
Provision/Décote de Garantie	68 706	71 885
Provision pour risques de contre partie hors bilan douteux	4 040	5 825
Provision pour risques de contrepartie hors bilan additionnelle	-	14
Provisions à caractère générale dite collective	94 795	90 916
Provision pour dépréciation de titres	5 327	5 411
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	8 833	8 571
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	3 005	1 292
Provision pour passifs et charges	22 338	21 373
Total	679 773	634 933

5.5- Immobilisations et Amortissements

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant pas droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant *	14%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%, 16.66%, 20%,25% et 33.33%
Logiciel	10% 20%
Agencement, aménagement et installation *	7%
Matériel et équipement de l'amicale UIB	10%

* Ces durées d'utilisation ont fait l'objet d'une réestimation courant l'exercice 2023 passant de 20 % à 14% pour le matériel roulant et de 10% à 7% pour les agencements et aménagements.

5.6- Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

Les règles de constatation du portefeuille « titres de participation » sont :

- Règles de classification : il s'agit de titres de placements dont l'intention de détention est à long terme.
- Méthodes d'évaluation : les participations sont comptabilisées à la valeur nominale d'acquisition. Une évaluation extracomptable est faite chaque année sur la base des états financiers en se référant à la situation nette réelle (fonds propres minorés des non-valeurs), et ce pour calculer le besoin en provisionnement/reprise sur provisions du titre.
- Règles de constatation du revenu : les revenus des participations, les dividendes, sont constatés dès la réception du PV signé et enregistré de l'AGO statuant sur la clôture de l'exercice précédent, sur la base de la clause de répartition du capital et du nombre d'actions détenus par la banque.

5.7- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

6- METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

6.1 Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill. Néanmoins, les comptes du Groupe arrêtés au 31 Décembre 2025 ne présentent pas d'écarts de première consolidation.

6.2 Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont intégralement éliminés du fait que le Groupe est constitué des filiales consolidées avec la méthode d'intégration globale.

6.3 Traitement de l'impôt

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours. Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible. Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

7.1 Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

7.2 Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Les éliminations opérées ont principalement porté sur :

- Les comptes courants entre sociétés du Groupe ;
- Les commissions entre sociétés du Groupe ;
- Les intérêts entre sociétés du Groupe ;
- Les provisions constituées sur les titres des sociétés du Groupe ;
- Les dividendes et jetons de présence servis par les sociétés consolidées au profit de l'UIB

31 Décembre 2025

Chiffres présentés en milliers de dinars

Notes sur les postes de l'actif

Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31/12/2025 un solde de 325 862 KTND contre 627 731 KTND au 31/12/2024. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024
Banque Centrale comptes ordinaires	265 925	567 326
Caisse espèces en dinars	20 646	24 951
Alimentation GAB	21 759	19 933
Remise des fonds à IBS	15 838	12 835
Caisse espèces en devises	1 554	3 120
Espèces en route	244	(264)
CCP et TGT comptes ordinaires	14	14
Sous total	325 980	627 914
Provisions sur suspens caisse, CCP, BCT	(118)	(183)
Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	325 862	627 731

Note 2 : Créances sur les Etablissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 959 785 KTND au 31/12/2025 contre 737 764 KTND au 31/12/2024 et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Placement dinars chez la BCT	289 000	490 000
Placement devises chez la BCT	185 447	220 414
Créances sur autres établissements financiers	12 000	9 500
Placements chez les correspondants locaux	462 000	9 000
Autres concours	5 179	5 562
Comptes ordinaires chez des correspondants étrangers	6 159	2 632
Comptes ordinaires chez les correspondants locaux	-	656
Sous total	959 785	737 764
Total Créances sur les établissements bancaires et financiers	959 785	737 764

Note 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2025 un solde de 6 530 026 KTND contre 6 212 348 KTND au 31/12/2024, soit une variation de 317 678 KTND et se détaillent ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires débiteurs	356 601	397 044
Autres concours à la clientèle	7 026 205	6 628 444
Crédits sur ressources spéciales	64 007	67 980
Sous total	7 446 813	7 093 468
Agios et intérêts réservés	(280 557)	(288 673)
Provisions sur créances douteuses	(472 729)	(429 646)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	(68 706)	(71 885)
Provisions à caractère générale dite collective	(94 795)	(90 916)
Total Créances sur la clientèle	6 530 026	6 212 348

Les agios réservés et provisions sur la clientèle, hors engagements par signature, se détaillent ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024
Provisions sur créances douteuses	(472 729)	(429 646)
Provisions sur décotes de garanties	(68 706)	(71 885)
Total Provisions risque de contrepartie	(541 435)	(501 531)
Provisions à caractère générale dite collective	(94 795)	(90 916)
Total Provisions sur créances sur la clientèle	(636 230)	(592 447)
Agios sur comptes non mouvementés	(191 157)	(194 665)
Intérêts réservés sur consolidations	(8 414)	(8 743)
Intérêts réservés sur crédits à court terme	(11 712)	(9 468)
Intérêts réservés sur crédits moyen terme	(54 651)	(59 968)
Intérêts réservés/crédits sur ressources spéciales	(2 582)	(2 691)
Commissions réservées sur cautions dinars	(8)	(8)
Autres commissions réservées	(12 033)	(13 130)
Total agios et intérêts réservés	(280 557)	(288 673)
Total Agios et provisions sur clientèle	(916 787)	(881 120)

Note 4 : Portefeuille titres commercial

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 206 003 KTND contre 54 860 KTND au 31/12/2024. Le détail de cette rubrique est le suivant :

	31/12/2025	31/12/2024
Titres de placements		
Bons de trésors à court terme	199 200	35 000
Créances rattachées	(12 970)	(232)
Titres de transaction		
Placements SICAV	19 773	20 092
Total Portefeuille-titres commercial	206 003	54 860

Les titres de placement sont répartis comme suit:

	31/12/2025	31/12/2024
Bons de trésors à court terme	199 200	35 000
Total Titres de placement	199 200	35 000

Note 5 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 566 011 KTND contre 490 640 KTND au 31/12/2024. Le détail de cette rubrique est le suivant :

	31/12/2025	31/12/2024
Titres d'investissement	500 742	435 165
Titres de participations	79 429	69 457
Sous total	580 171	504 622
Provisions pour dépréciation titres	(5 327)	(5 411)
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR - Titres d'investissement	(8 833)	(8 571)
Total Portefeuille d'investissement	566 011	490 640

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024
Placement Fonds SICAR	23 082	30 170
Bons de trésor et assimilables (BTA)	311 922	236 743
Emprunt national	132 500	138 500
FCPR TANMYA	2 600	2 600
FCPR Relance +	10 000	10 000
Emprunts obligataires	10 094	10 000
Créances rattachées sur fonds gérés SICAR	1 281	1 281
Créances rattachées sur BTA	5 388	1 476
Créances rattachées sur emprunt national	3 670	3 846
Créances rattachées sur emprunts obligataires	205	549
Total Titres d'investissement	500 742	435 165

Note 6 : Valeurs immobilisées

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 90 654 KTND contre 85 340 KTND au 31/12/2024. Le détail de cette rubrique est le suivant :

	V. Brute au				V. Brute au	Amort.	VCN au
	Acquis	Cessions	Reclassement		31/12/2025	Cumulé	31/12/2025
	31/12/2024				31/12/2025	31/12/2025	31/12/2025
Logiciels informatiques	56 352	4 627	(65)	2 057	62 971	(40 194)	22 777
Matériel pour traitements informatiques DELTA	2 408	-	(1 364)	-	1 044	(1 044)	-
Autre matériel informatique	48 037	5 625	(8 684)	570	45 548	(34 344)	11 204
Immeubles d'exploitation	18 641	-	-	2 198	20 839	(7 393)	13 446
Immeubles hors exploitation	635	-	-	-	635	(370)	265
Agencement aménagement installation	72 759	931	(374)	91	73 407	(53 341)	20 066
Terrains	991	-	(2)	-	989	-	989
Fonds de commerce	277	-	-	-	277	(275)	2
Matériel roulant	7 449	2	(646)	-	6 805	(4 351)	2 454
Matériel et mobilier de bureau	11 138	827	(1 798)	-	10 167	(5 667)	4 500
Equipements logements de fonction	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	7 249	7 044	-	(2 219)	12 074	-	12 074
Immobilisations corporelles en cours	3 401	1 953	(130)	(2 703)	2 521	-	2 521
Droit au bail	72	-	-	-	72	-	72
Autres immobilisations corporelles	55	4	-	6	65	-	65
Immobilisations hors exploitation	372	-	-	-	372	(153)	219
TOTAL	229 836	21 013	(13 063)	-	237 786	(147 132)	90 654

	Amort. Cumulé					Amort. Cumulé
	31/12/2024	Dotation	Reprise	Sortie	Changement	31/12/2025
Logiciels informatiques	(33 400)	(6 856)	-	62	-	(40 194)
Matériel pour traitements informatiques DELTA	(2 408)	-	-	1 364	-	(1 044)
Autre matériel informatique	(38 795)	(4 208)	-	8 659	-	(34 344)
Immeubles d'exploitation	(6 999)	(394)	-	-	-	(7 393)
Immeubles hors exploitation	(358)	(11)	-	-	-	(369)
Agencement aménagement installation	(51 446)	(2 243)	-	348	-	(53 341)
Fonds de commerce	(273)	(2)	-	-	-	(275)
Matériel roulant	(4 317)	(595)	-	561	-	(4 351)
Matériel et mobilier de bureau	(6 364)	(1 015)	-	1 712	-	(5 667)
Matériels et équipements amical hors exploitation	(18)		18			-
Immobilisations hors exploitation	(118)	(36)	-	-	-	(154)
TOTAL	(144 496)	(15 360)	18	12 706	-	(147 132)

Note 7 : Autres Actifs

Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 67 710 KTND au 31/12/2025 contre 61 616 KTND au 31/12/2024 et se détaille ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024
Action en défense	8 943	3 947
Divers autres actifs	11 976	14 045
Comptes d'attente et de régularisation actifs	15 032	13 106
Etat impôts et taxes	2 177	1 892
Crédits aux personnels	32 468	29 735
Sous total Autres actifs	70 596	62 725
Provisions sur autres actifs	(2 886)	(1 109)
Total Autres actifs	67 710	61 616

Note 8 : Actif d'impôt différé

L'actif d'impôt différé totalise au 31/12/2025, 29 878 KTND contre 31 512 KTND au 31/12/2024. Il porte principalement sur le solde de l'actif d'impôt généré par la provision portant sur la décote de garantie affectée sur les capitaux propres d'ouverture de 2013 et non déduites fiscalement.

Notes sur les postes du passif

Note 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31/12/2025 à 12 498 KTND contre 2 045 KTND au 31/12/2024 se détaillant comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts et avoirs des établissements bancaires non-résidentes	11 839	924
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	659	1 121
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	12 498	2 045

Note 10 : Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 7 240 758 KTND au 31/12/2025 contre 6 856 182 KTND au 31/12/2024. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts à vue	2 101 329	1 869 588
Comptes d'épargne	2 718 014	2 498 829
Comptes à terme et bons de caisse	2 215 134	2 259 676
Fonds gérés pour compte	12 921	12 900
Certificats de dépôts	34 812	96 869
Autres dépôts et avoirs	157 069	116 841
Compte de recouvrement SG (*)	1 479	1 479
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	7 240 758	6 856 182

(*) Le compte de recouvrement SG est en rapport avec l'appel de la garantie donnée par la SG dans le cadre du plan d'assainissement UIB – 2008. La restitution des montants dus par l'UIB est en cours.

Note 11 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente un solde de 113 468 KTND au 31/12/2025 contre 147 879 KTND au 31/12/2024 ; il se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires	18 765	22 640
Emprunts subordonnés*	40 000	40 000
Ressources spéciales	31 030	34 084
Dette rattachée ressources spéciales	1 123	1 369
Emprunt en devises	22 550	49 786
Total Emprunts et ressources spéciales	113 468	147 879

*La banque a obtenu l'autorisation de remboursement de l'emprunt subordonné de la part de la BCT.

Note 12 : Autres passifs

Les autres passifs présentent un solde de 310 227 KTND au 31/12/2025 contre 262 122 KTND au 31/12/2024 ; il se détaille comme suit:

	31/12/2025	31/12/2024
Provision pour passifs et charges*	22 338	21 373
Provision sur engagement hors bilan	4 040	5 839
Sommes dues au personnel	37 424	31 631
Charges provisionnées pour congé à payer	10 486	9 515
Cotisation CNSS	10 382	9 335
Provision sur chèques certifiés	28 681	17 193
Saisies arrêts clients	18 702	17 688
Fournisseurs factures à payer	2 676	4 965
Comptes d'attente et de régularisation passif	100 527	87 351
Valeurs exigibles après encaissement	22 080	10 646
Etat impôts et taxes	52 891	46 586
Total Autres passifs	310 227	262 122

(*) : dont : - une provision d'un montant de 4 602 KTND en couverture d'un risque social. En effet, la banque a fait l'objet d'un contrôle social couvrant la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021, dont les résultats ont été notifiés le 23 janvier 2023, réclamant à la banque un complément de cotisations sociales de 7 400 KTND, dont 2 065 KTND de pénalités. Au cours de mois de décembre 2023, la CNSS avait pratiqué une saisie arrêt sur le compte de l'UIB ouvert chez la BCT d'un montant de 5 335 KTND qui a été par la suite annulée par un jugement rendu en date du 06 mars 2024. Au cours de mois d'août et octobre 2024 la CNSS a envoyé 15 autres états de liquidations à l'UIB pour un montant total de 5 335 KTND que la banque n'a pas accepté et une deuxième action en justice a été lancée. En date du 30 janvier 2025, la CNSS a pratiqué une saisie arrêt d'un montant de 4 602 KTND ce qui a donné lieu à un complément de provision de 2 327 KTND a été constaté par prélèvement des résultats de l'exercice 2024.

En décembre 2025 la cour d'appel de Tunis a désigné un expert judiciaire pour les travaux d'expertise des 13 affaires avec la CNSS portant le redressement social des exercices 2019-2020-2021. La même cour d'appel a désigné le même expert judiciaire en février 2026 pour 2 affaires restantes avec la CNSS.

La banque a entretenu en janvier et février 2026 des réunions et des séances de travail avec l'expert judiciaire désigné afin de présenter la position de la banque, les appuis juridiques et les justifications contre chaque chef de redressement.

A ce stade la phase d'expertise est en cours.

Notes sur les capitaux propres

Note 13 : Capitaux Propres

Les capitaux propres du Groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2025 s'élèvent à 1 095 360 KTND au 31 Décembre 2025 contre 1 030 162 KTND au 31 Décembre 2024, soit une variation 65 198 KTND.

	Capital social	Résultats reportés	Réserves légales	Autres réserves	Fonds social	Prime d'émission	Total des CP avant Résultat	Résultat de la période	Total des CP
Situation à l'ouverture de l'exercice 2024	172 800	36 855	17 280	590 756	19 902	24 800	862 392	124 983	987 375
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	33 647	-	90 335	1 000	-	124 983	(124 983)	0
Distribution de dividendes	-	(29 376)	-	2	-	-	(29 374)	-	(29 374)
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	-	-	71 861	71 861
Reclassement / fond social	-	-	-	(10)	310	-	300	-	300
Situation à l'ouverture de l'exercice 2025	172 800	41 126	17 280	681 083	21 212	24 800	958 301	71 861	1 030 162
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	22 901	-	47 961	1 000	-	71 861	(71 861)	-
Distribution de dividendes	-	(29 376)	-	(9)	-	-	(29 385)	-	(29 385)
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	-	-	94 197	94 197
Reclassement / Fonds social	-	-	-	-	386	-	386	-	386
Situation à la clôture de l'exercice 2025	172 800	34 651	17 280	729 035	22 598	24 800	1 001 164	94 197	1 095 360

Notes sur l'état des engagements hors bilan

Note 14 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 520 463 KTND au 31/12/2025 contre 539 739 KTND au 31/12/2024. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Cautions données sur ordre correspondants étrangers	230 729	231 787
Avals donnés en devises	38 921	66 437
Cautions émises en faveur de la clientèle	232 911	217 319
Avals donnés en dinars	17 902	24 196
Total Cautions, avals et autres garanties données	520 463	539 739

Note 15: Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 440 153 KTND au 31/12/2025 contre 440 997 KTND au 31/12/2024. Le solde se détaille ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024
Ouverture de Credoc import confirmé	307 306	321 789
Ouverture Credoc import non confirmé	132 080	114 510
Sous total credoc import	439 386	436 299
Confirmation de Credoc export	767	4 196
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	-	502
Sous total credoc export	767	4 698
Total Crédits documentaires	440 153	440 997

Note 16 : Engagements de financement donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu et aux autorisations de découvert autorisé et qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêt.

Les engagements donnés présentent un solde de 173 964 KTND au 31/12/2025 contre 153 405 KTND au 31/12/2024.

	31/12/2025	31/12/2024
Engagements de financements donnés aux clientèles	173 964	153 405
Total Engagements de financements donnés	173 964	153 405

Note 17 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent un solde de 2 417 971 KTND au 31/12/2025 contre 2 232 582 KTND au 31/12/2024 et se détaillent comme suit:

	31/12/2025	31/12/2024
Garanties reçues de l'Etat	107 628	114 025
Garanties reçues des autres établissements de crédit	235 585	292 386
Compagnies d'assurance	3 923	2 443
Garanties reçues de la clientèle	2 069 127	1 822 020
Garantie ARIZ	1 708	1 708
Total Garanties reçues	2 417 971	2 232 582

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 235 585 KTND au 31/12/2025 contre 292 386 KTND au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Cautions reçues des correspondants sur engagements donnés à leurs clients	230 728	231 787
Garanties données par la Société Générale	218	218
Garanties reçues des correspondants étrangers	2 860	53 499
Confirmation banque Credoc export	767	4 698
Garanties reçues des correspondants locaux	1 012	2 184
Total Garanties reçues des autres établissements de crédit	235 585	292 386

Les garanties reçues de la clientèle totalisent 2 069 127 KTND au 31/12/2025 contre 1 822 020 KTND au 31/12/2024 et se détaillent comme suit:

	31/12/2025	31/12/2024
Garanties hypothécaires	2 007 593	1 707 538
Nantissement d'actions et valeurs mobilières	61 534	114 482
Total Garanties reçues de la clientèle	2 069 127	1 822 020

Les garanties reçues de l'Etat représentent un solde de 107 628 KTND au 31/12/2025 contre 114 025 KTND au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Autres garanties reçues de l'Etat	49 710	49 115
SOTUGAR	41 550	48 449
FNG et FOPRODI	16 368	16 461
Total Garanties reçues de l'Etat	107 628	114 025

Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en Hors bilan se subdivisent en deux natures :

Les opérations d'achat et de vente de devises (en rapport avec le délai d'usance des opérations de change au comptant) au 31/12/2025 se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Achat au comptant	28 356	16 061
Vente au comptant	36 730	15 773

Les opérations d'achat et de vente de devises (dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours) constituent des opérations de change à terme et sont ventilées au 31/12/2025 comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Achat à terme	32 704	48 733
Vente à terme	121 237	45 438

Les opérations de changes à terme sont contractées à des fins de couverture dûment ordonnées par la clientèle et ayant un sous-jacent une opération commerciale.

Notes sur l'état de résultat

Note 18 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 673 910 KTND au 31/12/2025 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2025	au 31/12/2024
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	88 960	53 583
Opérations avec la clientèle*	572 530	616 856
Autres intérêts et revenus assimilés	12 420	10 602
Total Intérêts et revenus assimilés	673 910	681 041

(*) En application des dispositions de l'article 412 ter de la loi n°41-2024 du 02 Août 2024 portant amendement du Code de Commerce, les opérations avec la clientèle ont été impactées de -27 millions de dinars pour 26 932 dossiers traités à la suite des demandes éligibles reçues jusqu'au 31 décembre 2025.

Note 19 : Commissions perçues

Les commissions totalisent 164 173 KTND au 31/12/2025 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2025	au 31/12/2024
Commissions sur comptes	28 287	31 013
Commissions sur opérations de caisse	2 407	2 372
Commissions sur crédits	56 729	53 496
Commissions sur monétique banque à distance	44 641	41 300
Autres commissions	12 324	11 140
Commissions sur moyens de paiement	14 977	16 142
Autres produits sur services financiers	4 808	5 828
Total Commissions (en produits)	164 173	161 291

Note 20 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières totalisent 42 903 KTND au 31/12/2025 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2025	au 31/12/2024
Gain net sur titres de placement	6 915	12 300
Gain net sur opérations de change	35 988	31 711
Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	42 903	44 011

Note 21 : Revenus du portefeuille investissement

Les gains sur portefeuille investissement totalisent 40 699 KTND au 31/12/2025 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2025	au 31/12/2024
Intérêts sur autres titres d'investissement	498	1 311
Intérêts sur obligations	-	20
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	648	647
Intérêts sur bons de trésor assimilables	24 359	18 190
Intérêts sur emprunt national	12 926	11 209
Revenus titres d'investissement SICAR	2 268	2 238
Total Revenus du portefeuille d'investissement	40 699	33 615

Note 22 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 380 846 KTND au 31/12/2025 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2025	au 31/12/2024
Opérations avec la clientèle	371 801	358 327
Emprunts et ressources spéciales	7 747	10 294
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	1 101	1 018
Autres intérêts et charges	197	670
Total Intérêts courus et charges assimilées	380 846	370 309

Note 23 : Commissions encourues

Les commissions encourues totalisent 12 785 KTND au 31/12/2025 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2025	au 31/12/2024
Commissions monétiques	10 038	8 741
Redevances et prestations	381	417
Autres commissions	1 564	522
Rémunération du fonds géré SICAR	153	153
Frais de confection carnet de chèques	89	183
Frais télégrammes télex	139	370
Règlement télécom SMS Banking	421	419
Total Commissions encourues	12 785	10 805

Note 24 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non par des provisions totalisent 48 223 KTND au 31/12/2025 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2025	au 31/12/2024
Cout net du risque clientèle	38 035	50 963
Cout net du risque divers	10 188	17 036
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	48 223	67 999

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

Coût net du risque clientèle	au 31/12/2025	au 31/12/2024
Dotations aux provisions collectives	3 880	-
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	59 073	65 872
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(16 998)	(13 411)
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles provenant de la décote	(3 178)	(375)
Dotations pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	220	846
Reprise pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(2 005)	(110)
Pertes non couvertes de contrepartie	797	957
Reprise sur provisions hors bilan sur décote	(14)	(5)
Pertes couvertes de contrepartie	1 671	474
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(1 671)	(474)
Reprises sur agios réservés sur créances passées par pertes	(3 673)	(1 515)
Pertes couvertes sur agios réservés sur créances passées par pertes	3 673	1 515
Pertes couvertes sur agios réservés sur créances radiées	659	-
Reprises sur agios réservés sur créances radiées	(659)	-
Reprises sur provisions sur créances radiées	(15 020)	-
Pertes couvertes sur créances radiées	15 020	-
Recouvrement sur créances passées par perte	(265)	(81)
Reprise de provision suite aux recouvrements de créances chez l'IRC	(3 168)	(3 154)
Récupération créances amorties	(301)	427
Gain de cession de créances	(4)	(2)
Total Cout net du risque clientèle	38 036	50 963

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :

	au 31/12/2025	au 31/12/2024
Dotations aux provisions pour risques et charges	8 979	16 168
Reprises sur provisions pour risques et charges	(4 754)	-
Dotations aux provisions sur risque fiscal	-	30
Reprise de provision sur comptes d'actifs	(349)	(169)
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	2 017	681
Perte sur éléments hors exploitation	4 468	94
Gain sur éléments hors exploitation	(627)	(208)
Perte sur autres éléments d'exploitation	454	441
Total Cout net du risque divers	10 188	17 037

Note 25 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement totalisent 240 KTND au 31/12/2025 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2025	au 31/12/2024
Dotation aux provisions sur titres de participation	-	64
Dotation aux provisions sur fonds géré SICAR	497	1 158
Pertes sur titres d'investissement	49	(35)
Plus-value cession titres d'investissement	-	48
Reprise de provisions sur titres de participation	(84)	(48)
Reprise provisions sur fonds géré SICAR	(222)	35
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	240	1 222

Note 26 : Frais de personnel

Les frais de personnel totalisent 210 408 KTND au 31/12/2025 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2025	au 31/12/2024
Rémunération du personnel	163 048	151 692
Charges sociales	43 065	39 375
Autres charges de personnel	4 327	44 713
Dotation aux provisions sur indemnité fin de carrière	185	42
Reprise provision sur indemnité fin de carrière	(217)	(33 142)
Total Frais de personnel	210 408	202 680

Note 27 : Charges générales d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 65 119 KTND au 31/12/2025 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2025	au 31/12/2024
Travaux fournitures et services extérieurs	41 823	37 966
Frais divers de gestion	23 296	24 557
Total Charges générales d'exploitation	65 119	62 523

Les travaux et services extérieurs totalisent 41 823 KTND au 31/12/2025 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2025	au 31/12/2024
Loyers commerciaux	5 593	5 542
Maintenance logiciel informatique	6 512	5 243
Autres services extérieurs	1 889	1 264
Assurance globale banque	847	866
Entretien et nettoyage immeubles	521	956
Honoraires commissaires aux comptes	688	628
Maintenance matériel informatique	1 378	814
Loyer personnel logements de fonction	323	338
Assurance immeubles et voitures	720	627
Gardiennage et surveillance	730	948
Frais judiciaires	655	502
Rémunération d'intermédiaires	1 620	1 504
Sous-traitance archives	114	120
Sous- traitance informatique	28	28
Entretien et réparation divers	789	1 008
Commission fonds de garantie de dépôts bancaire *	19 270	17 578
Total Travaux fournitures et services extérieurs	41 823	37 966

*Contribution au Fonds de Garantie des Dépôts prévue par le décret gouvernemental N° 2017-268 du 1er février 2017.

Note 28 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés s'élève à 81 743 KTND se détaillant ainsi :

	au 31/12/2025	au 31/12/2024
Impôt courant*	80 110	75 327
Impôt différé	1 633	6 832
Total	81 743	82 159

(*) Augmentation du taux de l'impôt sur les sociétés de 35 % à 40%, décidée par l'article 37 de la loi N° 48-2024 du 9 décembre 2024 portant loi de finances pour l'année 2025.

Note 29 : Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires

Le solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires totalisent 14 811 KTND au 31/12/2025 se détaillant ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024
Redressement fiscal	-	22 515
Contribution Sociale de Solidarité exceptionnelle *	13 617	12 789
Autres produits extraordinaires	-	(40)
Autres charges extraordinaires	1 194	-
Total Solde Contributions Fiscales exceptionnelles	14 811	35 264

* La reconduction de la contribution sociale de solidarité de 3% pour les sociétés soumises à l'impôt au taux de 40% prévue par l'article 87 de la loi N° 17-2025 du 12 décembre 2025 portant loi de finances pour l'année 2026.

** Institution Contribution Sociale et solidaire pour le financement du Compte de diversification des sources de sécurité sociale de 4% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'IS, décidée par l'article 20 de la loi N° 17-2025 du 12 décembre 2025 portant loi de finances pour l'année 2026.

Note 30 : Résultat par Action

Le résultat par action au 31/12/2025, est de 2,726 DT.

	au 31/12/2025	au 31/12/2024
Résultat de la période	94 197	71 861
Capital social - nombre de titres	34 560 000	34 560 000
Résultat par action en DT*	2,726	2,079

(*) Le résultat par action ainsi déterminé en 2025 correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires et aux certificats d'investissement par le nombre moyen pondéré d'actions et de certificats d'investissement en circulation au cours de l'exercice.

Notes sur l'état de flux de trésorerie

Note 31 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31/12/2025 un solde de 1 260 266 KTND contre 1 354 003 KTND au 31/12/2024 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2025	au 31/12/2024
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	325 980	627 914
Créances sur les établissements bancaires et financiers	946 784	728 134
Dépôts des établissements bancaires	(11 839)	(924)
Dépôts des établissements financiers	(659)	(1 121)
Total	1 260 266	1 354 003

En application du paragraphe 27 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires "Constituent des équivalents de liquidités ... les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers Payables dans un délai inférieur à 3 mois à partir de leur octroi en sont déduits."

Autres notes aux états financiers

Note 32 : Note sur les informations de durabilité

Conformément au paragraphe 18 du Cadre Conceptuel comptable tunisien, d'autres informations sont utiles à la prise de décision économique. Ces informations traduisent le besoin d'affiner ou de compléter la gamme d'informations destinée aux utilisateurs et portent notamment sur :

- les perspectives financières des activités de l'entreprise,
- les activités ayant trait à la gestion des ressources humaines,
- l'impact des activités de l'entreprise sur son environnement écologique ainsi que sur les actions que celle-ci a engagées pour garantir la sauvegarde et la protection de l'environnement.
- la technologie utilisée et le degré d'adoption des innovations technologiques dans le domaine de la production et de la gestion.

Dans ce cadre, la présente note fournit les informations relatives aux risques et opportunités liés à la durabilité susceptible d'avoir une incidence, actuelle ou potentielle, sur l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives de la Banque. Ces informations sont structurées selon les quatre axes :

1. La gouvernance des risques et opportunités de durabilité,
2. La stratégie de la banque au regard de ces risques et opportunités,
3. Les processus de gestion des risques associés,
4. Les indicateurs et objectifs pertinents.

Axe n° 1 : La gouvernance des risques et opportunités de durabilité

La gouvernance des risques et opportunités liés à la durabilité au sein de l'UIB repose sur un dispositif structuré, placé sous la supervision du Conseil d'Administration, les Comités de gouvernance de la banque et La Direction. Leur intervention assure une prise en compte cohérente et intégrée de ces enjeux dans la gestion globale des risques.

Rôles et responsabilités des organes de gouvernances

Les organes intervenant dans le suivi et la gestion des risques et opportunités de durabilité sont :

Le Conseil d'administration est informé et saisi, lorsque cela est pertinent, des risques et opportunités liés à la durabilité susceptible d'avoir une incidence significative sur les activités, la performance ou les perspectives de la banque. À ce titre, le Conseil examine ces sujets dans le cadre de ses travaux de supervision et de pilotage stratégique, notamment lorsque leur importance ou leur impact potentiel requiert une attention particulière au niveau de la gouvernance centrale.

Le Comité Risques examine périodiquement l'évolution des risques ainsi que l'efficacité du dispositif de contrôle associé. Dans ce cadre, il discute également des risques liés à la durabilité, notamment les risques climatiques physiques et de transition susceptibles d'affecter les contreparties et les activités de financement. Le comité s'assure de la prise en compte de ces risques dans les politiques d'octroi, dans les processus d'évaluation des contreparties et dans la cartographie globale des risques.

Le Comité d'audit Le Comité d'audit examine, avant la clôture de l'exercice, le dispositif d'évaluation des risques financiers liés à la durabilité ainsi que le système de contrôle interne mis en place, et en évalue l'incidence potentielle sur les états financiers de la Banque et sur sa politique de provisionnement. Dans le cadre de ses travaux, il examine également les thématiques liées à la sécurité des systèmes d'information et à la protection des données, la robustesse des contrôles informatiques et le niveau de conformité aux exigences réglementaires en matière de sécurité et de confidentialité des informations.

Le Comité Sécurité des Systèmes d'Information assure la supervision des risques liés à la sécurité des données, considérés comme un enjeu de durabilité relevant du capital social. En effet, la protection des données, y compris les données à caractère personnel, constitue un facteur sensible pouvant affecter la continuité des activités, la conformité réglementaire ainsi que la confiance des parties prenantes. Dans ce cadre, le comité revoit périodiquement la cartographie des risques de sécurité de l'information, suit son évolution, valide ou ajuste les plans d'action proposés par le RSSI et veille à leur conformité au référentiel interne de sécurité. Il statue également sur les arbitrages nécessaires et approuve les modalités de traitement des risques liés à la sécurité des données.

Rôle de la direction

La Direction générale assure le suivi opérationnel des risques et opportunités liés à la durabilité présentant une incidence significative sur les activités de la banque. Elle veille à leur prise en compte dans les processus d'analyse, d'octroi et de gestion des risques, et coordonne la préparation ainsi que la remontée des éléments d'information nécessaires aux organes de gouvernance pour éclairer leurs travaux de supervision. La Direction contribue ainsi à garantir une intégration progressive et cohérente des enjeux de durabilité dans les processus décisionnels clés de la banque.

Compétence et renforcement des capacités des organes de gouvernance

Les organes de gouvernance disposent des compétences nécessaires pour appréhender les risques et opportunités liés à la durabilité, en particulier ceux susceptibles d'avoir un impact significatif sur les activités de la banque. La présence de représentants du Groupe Société Générale au sein de ces instances, notamment au Conseil d'administration, constitue un apport déterminant. Leur expertise reconnue en matière de risques climatiques physiques, de risques de transition et d'enjeux sociaux propres au secteur bancaire renforce la qualité des analyses et des décisions stratégiques.

Afin de consolider ces compétences, un programme structuré de sensibilisation et de renforcement des capacités sera déployé au bénéfice des comités de gouvernance, du Comité Exécutif et du Comité de Direction, afin de renforcer la compréhension des enjeux de durabilité et d'assurer leur intégration progressive dans les travaux de supervision et de pilotage.

Axe n° 2 : La stratégie de la banque au regard des risques et opportunités liées à la durabilité

L'UIB inscrit son développement dans une stratégie de finance durable qui vise à renforcer la création de valeur à long terme. Cette orientation repose sur des principes d'intégrité et de transparence, en intégrant progressivement les considérations environnementales, sociales et de gouvernance dans les priorités de croissance, les politiques d'octroi et les choix d'allocation des ressources. La banque concentre ainsi sa stratégie sur l'inclusion financière, l'efficacité opérationnelle et une gestion prudente des risques afin d'assurer une trajectoire de développement durable et résiliente.

1. Stratégie d'octroi orientée vers la résilience face aux risques climatiques

Dans le cadre de sa stratégie d'octroi, l'UIB intègre de manière conjointe les risques climatiques de transition et les risques physiques afin d'évaluer la résilience des secteurs et des contreparties. L'appréciation du risque de transition s'appuie notamment sur les politiques sectorielles adoptées dans le cadre de la stratégie ESG du Groupe Société Générale, qui permettent d'identifier les activités sensibles et d'appliquer des critères d'analyse renforcés ou, le cas échéant, des critères d'exclusion. Dix secteurs sont ainsi considérés comme sensibles (agriculture industrielle et foresterie, barrages et hydroélectricité, énergie thermique, charbon thermique, défense et sécurité, exploitation minière, transport maritime, énergie nucléaire civile, pétrole et gaz, et tabac) et font l'objet d'une évaluation spécifique combinant notation des contreparties, seuils sectoriels et exigences d'engagement. Cette approche est complétée par une stratégie de dialogue visant à accompagner les contreparties dans leurs

trajectoires de transition et dans l'amélioration progressive de leur profil carbone. Parallèlement, l'analyse du risque physique repose sur des indicateurs couvrant les horizons 2030 (risques aigus) et 2050 (risques chroniques), selon le scénario RCP 8.5, permettant d'évaluer l'exposition des clients aux aléas climatiques et leurs impacts potentiels sur les opérations, la chaîne logistique, les actifs et les marchés ainsi que l'évaluation des garanties. Cette approche intégrée contribue à orienter les décisions de financement vers les clients les plus résilients et à renforcer la robustesse et la soutenabilité du portefeuille à moyen et long terme.

2. Stratégie de financement vert

L'UIB déploie une stratégie de financement vert structurée, articulée autour de l'accompagnement des projets favorisant la transition énergétique et la réduction des impacts environnementaux. À ce titre, la banque a géré le programme SUNREF, destiné à soutenir les investissements en énergies renouvelables, en efficacité énergétique, en dépollution et en production propre. Cette expérience a renforcé la capacité de l'UIB à identifier et financer des projets représentant un impact environnemental positif.

Parallèlement, la banque adopte une approche offensive sur les projets d'énergies renouvelables, notamment sous les régimes d'autorisation et d'autoconsommation, en ciblant les initiatives viables et alignées avec les objectifs de transition bas carbone. Cette orientation contribue à diversifier le portefeuille, à soutenir la compétitivité énergétique des clients et à consolider l'alignement de la banque avec les enjeux de durabilité.

3.Stratégie d'inclusion financière

La stratégie future de l'UIB s'inscrit dans une dynamique de développement durable et inclusif. La banque entend renforcer son action en faveur de l'inclusion financière en soutenant davantage les institutions de microfinance, afin d'élargir l'accès au crédit des populations et des micro-entreprises insuffisamment bancarisées.

Elle prévoit également de consolider le financement des TPE et des PME à travers des mécanismes adaptés à leurs besoins spécifiques.

Parallèlement, l'UIB ambitionne de développer des solutions digitales destinées à faciliter l'accès aux services bancaires, notamment via les canaux mobiles et en ligne, afin de toucher plus largement les segments sous-desservis et de favoriser une inclusion financière plus étendue.

Axe n° 3 : Les processus de gestion des risques,

1.Identification des risques et opportunités liées à la durabilité

Dans une première étape, les activités de la Banque ont été identifiées et classées en s'appuyant sur les six sous-secteurs du domaine financier suivants :

- Gestion d'actifs et services de conservation
- Banques commerciales
- Finance aux particuliers
- Banque d'investissement et courtage
- Financement immobilier (crédit hypothécaire)
- Valeurs mobilières et matières premières

Dans un second temps, les thématiques ont été filtrées et évaluées au regard du modèle économique de la Banque, ainsi que de leur applicabilité dans son contexte géographique, afin d'identifier les sujets présentant une pertinence effective pour les activités de la banques. Cette sélection a ensuite fait l'objet d'une analyse de matérialité financière fondée sur trois axes : (i) la probabilité de survenance du risque ou de réalisation de l'opportunité, (ii) l'impact potentiel sur les états financiers, et (iii) l'influence possible sur les décisions des utilisateurs des états financiers. L'application de cette démarche a permis d'identifier les risques et opportunités significatifs devant être présentés au niveau des états financiers, tels que présentés dans le tableau ci dessous.

Il convient de noter que d'autres risques et opportunités ont également été analysés, toutefois, leur degré de matérialité financière ne justifie pas une intégration dans les états financiers. Ceux-ci sont néanmoins reportés dans le rapport de gestion, au sein de la section consacrée aux informations financières liées à la durabilité.

2. Les risques et les opportunités identifiés :

Thèmes	Risques/ opportunités	Description	Approche de gestion des risques	Horizon
Inclusion financière	Opportunité	Opportunité d'expansion du portefeuille à travers des produits de financement ciblant les TPE/PME	L'UIB adopte une approche structurée de l'inclusion financière en facilitant l'accès aux services essentiels et en soutenant les segments sous-financés. Elle renforce l'accès à la santé et à l'éducation. Par ailleurs, Le volume de crédits octroyés aux institutions de microfinance constitue un levier essentiel d'inclusion financière pour la banque. En soutenant ces acteurs, la Banque contribue à élargir l'accès aux services financiers pour les populations à faible revenu, les travailleurs indépendants et les micro-entrepreneurs, tout en favorisant le développement de projets à fort impact social.	CT - MT
Finance durable	Opportunité	Opportunité d'élargir le portefeuille à travers le développement de solutions de financement alignées sur la transition énergétique et les projets à impact	L'UIB se positionne désormais comme un acteur important du financement de la transition énergétique en adoptant une démarche offensive sur les projets d'énergies renouvelables, qu'il s'agisse des projets structurants réalisés sous le régime d'autorisation ou des initiatives d'autoproduction à grande échelle.	CT - MT
Intégration des facteurs ESG dans l'analyse de crédit	Risque physique	Les risques physiques résultent d'événements climatiques pouvant endommager les actifs des contreparties. Ils perturbent leur activité et réduisent leur capacité à rembourser la banque.	L'UIB renforce sa surveillance des risques physiques, liés aux événements climatiques extrêmes susceptibles de dégrader les actifs des contreparties et leur solvabilité. Pour structurer cette démarche, la banque prévoit le déploiement en 2026 d'un outil de pointe développé par le Groupe Société Générale. Ce dispositif permettra d'établir une cartographie géographique précise des zones de vulnérabilité en Tunisie, identifiant de façon rigoureuse les risques physiques liées au changement climatique.	MT-LT
	Risque de transition	Les risques de transition découlent des changements réglementaires, technologiques et économiques liés au passage vers une économie bas carbone	L'intégration des risques climatiques de transition s'appuie sur une architecture de contrôle en trois lignes de défense, garantissant une prise en compte rigoureuse et cohérente de ces enjeux dans le processus de crédit. La première ligne de défense, constituée des équipes commerciales et opérationnelles, est responsable de l'identification des expositions sensibles aux risques de transition, en appliquant les politiques sectorielles de la Banque et les outils de notation ICVI/CCVI ¹ . Elle évalue ainsi la vulnérabilité des secteurs à forte intensité carbone et la compatibilité des projets avec les trajectoires de décarbonation. La deuxième ligne de défense vérifie la robustesse de ces analyses, s'assure de la conformité aux politiques internes et examine les dossiers présentant un risque accru, en s'appuyant notamment sur les expertises spécialisées. Enfin, la troisième ligne de défense, assurée par l'audit interne, réalise un contrôle indépendant de l'efficacité globale du dispositif, afin de garantir une intégration fiable, homogène et continue des risques climatiques de transition au sein du système de gestion des risques de la Banque.	MT-LT

Éthique des affaires	Risque	Risque de manquements à l'éthique des affaires susceptibles de générer des pertes financières et un besoin accru en provisions pour risques et charges.	La banque adopte une démarche éthique rigoureuse reposant sur la prévention, la transparence et le contrôle interne renforcé. Elle met en place des politiques strictes visant à réduire les risques de fraude et toute autre infraction réglementaire. Des mécanismes de surveillance, de formation continue du personnel et de déclaration obligatoire permettent d'anticiper les risques de pertes financières ou de provisions élevées liées à toute infraction réglementaire.	CT - MT
-----------------------------	--------	---	--	---------

¹ Indicateur de Vulnérabilité Climatique de l'Industrie

Axe 4 : Les indicateurs et objectifs pertinents

1. Inclusion financière & renforcement des capacités

Description	Indicateurs	Valeur 2025 en KTND
Ces indicateurs présentent les montants de la contribution de la Banque à l'inclusion financière et au développement social, à travers les financements accordés aux institutions de microfinance ainsi qu'aux secteurs de l'éducation et de la santé.	Montants des débloquages pour les PME et TPE	165 242
	Montants débloqués en faveur des institutions de microfinance	130 000
	Montants débloqués de crédits liés aux secteurs Éducation & Santé	174 683

Description	Indicateurs	Valeur 2025 en KTND
Ces indicateurs présentent le nombre de crédits et de prêts contribuant à l'inclusion financière et au développement social, à travers les financements accordés aux institutions de microfinance ainsi qu'aux secteurs de l'éducation et de la santé	Nombre des débloquages pour les PME et TPE	1 253
	Nombre des crédits accordées aux sociétés de microfinance	8
	Nombre de clients ayant bénéficié de crédits opérant dans les secteurs de l'Éducation & de la Santé	36

2. Financement durable

Description	Indicateurs	Valeur 2025 en KTND
Cet indicateur présente le montant des projets photovoltaïques financés par la Banque, illustrant son engagement dans le soutien à la transition énergétique.	Montant des accords de crédits accordés pour les projets photovoltaïques	29 713
	Montant des crédits débloqués	1 435

Description	Indicateurs	Valeur 2025 en KTND
Cet indicateur présente le nombre d'engagements de la Banque dans le financement de la transition énergétique verte, en particulier les projets photovoltaïques destinés à la production d'électricité solaire	Nombre des accords de crédits accordés pour les projets photovoltaïques	20
	Nombre des crédits débloqués accordés pour les projets photovoltaïques	1

3.Intégration des facteurs ESG dans l'analyse de crédit

La Banque renforce progressivement l'intégration des facteurs ESG dans l'analyse de crédit, en accordant une attention particulière aux enjeux climatiques. Cette intégration se structure autour des risques climatiques physiques et des risques de transition, chacun présentant un niveau de maturité différent au sein du dispositif actuel.

Les sections suivantes détaillent la manière dont ces deux dimensions sont prises en compte dans le processus d'octroi.

3.1 Risques climatiques physiques

À ce stade, l'intégration du risque climatique physique dans l'analyse de crédit demeure limitée. La Banque s'engage à développer, à partir de 2026, une méthodologie dédiée et à mettre en place des indicateurs spécifiques appuyés par des outils de cartographie climatique, permettant d'intégrer progressivement le risque physique de manière plus systématique dans l'analyse de crédit.

3.2 Risques climatiques de transition

L'évaluation du risque de transition s'appuie sur les politiques sectorielles du Groupe Société Générale, qui identifient dix secteurs sensibles soumis à une analyse renforcée ou à des critères d'exclusion (agriculture industrielle et foresterie, barrages et hydroélectricité, énergie thermique, charbon thermique, défense et sécurité, exploitation minière, transport maritime, énergie nucléaire civile, pétrole et gaz, et tabac).

Cette approche est renforcée, au moment de l'entrée en relation avec les clients « Corporate », par une évaluation ESG systématique réalisée à travers une fiche dédiée.

Celle-ci attribue à chaque contrepartie une notation comprise entre -5, indiquant une forte exposition au risque de transition, et +5, reflétant une exposition plus faible. Sur cette base, les indicateurs présentés ci-après permettent d'apprécier le niveau d'exposition global du portefeuille de la Banque aux risques climatiques de transition.

Au 31 décembre 2025, les encours sur la clientèle s'élèvent à 7 163 254 KDT, contre 6 407 305 KDT en 2024, soit une progression de 290 925 KDT, et qui se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires débiteurs	356 601	397 044
Autres concours à la clientèle	6 742 646	6 407 305
Crédits sur ressources spéciales	64 007	67 980
Total	7 163 254	6 872 329

Au 31 décembre 2025, la répartition des encours par type de clientèle devient essentielle dans le cadre de l'analyse du risque climatique de transition appliquée au portefeuille « Corporate ».

Cette classification permet de mesurer l'exposition réelle de la Banque aux secteurs les plus sensibles. Dans ce contexte, l'analyse couvre exclusivement les encours « Corporate », qui s'élèvent à 2 941 739 KDT sur un total de 7 163 254 KDT, soit environ 41 % du portefeuille et qui se détaille comme suit :

	31/12/2025
Corporate	2 941 739
Particuliers	3 907 221
TPE	314 294
Total	7 163 254

La distribution des encours selon l'échelle d'exposition au risque de transition (allant de (-5) pour les contreparties les plus exposées à (+5) pour les moins exposées) se présente comme suit :

Score	31/12/2025
-5,00	5 328
-4,00	109 488
-3,00	249 407
-2,00	667 222
-1,00	648 948
0,00	264 539
1,00	420 021
3,00	321 941
Hors scope (institution financière)	252 106
Autres	2 737
Total	2 941 737

La notation moyenne pondérée du portefeuille Corporate s'établit à (-0,67), sur une échelle allant de (-5) « exposition élevée au risque de transition » à (+5) « exposition faible ». Bien que négative, cette moyenne demeure proche de zéro, ce qui indique que le portefeuille présente globalement un niveau d'exposition modéré et relativement neutre au risque climatique de transition.

Les expositions classées aux niveaux (-1) et (-2) totalisent 1 316 170 KDT, représentant 45 % du portefeuille Corporate. Cette concentration traduit un positionnement substantiel dans des contreparties présentant un degré d'exposition intermédiaire au risque de transition, et justifie un suivi renforcé au regard des évolutions réglementaires et sectorielles.

Les segments considérés comme fortement exposés, à savoir les niveaux (-3), (-4) et (-5) cumulent 364 223 KDT, soit 12 % du portefeuille Corporate.

4. Éthique des affaires

Description	Indicateurs	Valeur 2025 en KTND
Ces indicateurs évaluent L'exposition de la banque aux risques de non-conformité, d'éthique et de conduite financière pouvant entraîner des pertes ou provisions financières.	Montant total des pertes et provisions financières liées aux : Fraude, Délit d'initié, Pratiques anticoncurrentielles, Manipulation de marché, Fautes professionnelles, Toute autre infraction réglementaire financière.	Montant des dotations aux provisions : 1 633 Montant des pertes : 25

Informations de durabilité intégrées au périmètre des filiales consolidées

Une analyse de matérialité, effectuée sur les filiales incluses dans le périmètre de consolidation présenté au paragraphe 4 « Périmètre de consolidation et méthode de consolidation », a permis d'apprécier leur incidence potentielle au regard des principaux agrégats susceptibles d'influencer les décisions des utilisateurs des états financiers. Cette analyse, portant sur l'évaluation des risques et opportunités liés à la durabilité, n'a pas mis en évidence – pour l'exercice 2025 – d'éléments significatifs justifiant la présentation de notes spécifiques relatives à la durabilité concernant les filiales. En conséquence, aucune information additionnelle afférente aux filiales n'a été intégrée dans les états financiers consolidés.

Note 33: Evènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers de la banque sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 17 mars 2026.

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES (UIB)
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2025

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26 Avril 2024, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Union Internationale de Banques relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Union Internationale de Banques (UIB), comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2025, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 1 095 360 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe s'élevant à 94 197 KTND.

1. Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie du groupe "Union Internationale de Banques" pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1. Prise en compte parmi les produits des intérêts, commissions et agios

• Description du point clé de l'audit

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par la banque s'élèvent au 31 décembre 2025, à 838 084 KTND et représentent 91% du total des produits d'exploitation bancaire.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré que la prise en compte des revenus constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de l'importance relative de ces revenus par rapport au total produits de la banque.

• Réponses d'audit apportées

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à ce qui suit :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par le groupe en matière de reconnaissance et de constatation des revenus ;
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et la réglementation y afférente ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

3.2. Classification des créances et estimation des provisions

• Description du point clé de l'audit

Comme indiqué dans la note 5.2 « Evaluation des engagements et des provisions y afférentes », le groupe procède à la classification, l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie. Au 31 décembre 2025, les provisions constituées par le groupe pour couvrir son risque de contrepartie s'élèvent à 640 270 KTND (sur les engagements bilan et hors bilan).

Nous avons jugé ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu, de la complexité du processus de classification qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé et du niveau de jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

• Réponses d'audit apportées

Dans le cadre de notre approche d'audit du processus de classification, évaluation des engagements et des provisions y afférentes, nos travaux ont consisté notamment à :

- Prendre connaissance de la politique du groupe en matière de couverture des risques de contrepartie et des contrôles mis en place ;

- Dérouler des procédures analytiques sur l'évolution des encours des créances et des provisions ;
- Apprécier l'adéquation et la pertinence des critères quantitatifs et qualitatifs appliqués par le groupe
- Vérifier l'application correcte des méthodes de classification à travers la revue d'un échantillon représentatif de créances à la date de clôture ;
- Examiner les valeurs de garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécier les hypothèses et jugements retenus par le groupe sur la base d'un échantillon représentatif ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers sur la classification et l'évaluation des engagements et des provisions y afférentes.

4. Paragraphes d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- 1- La banque a subi, courant l'exercice 2022, un contrôle social mené par les services de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021, dont les résultats ont été notifiés le 23 janvier 2023, réclamant à la banque un complément de contribution sociale à hauteur de 7 400 KTND, dont 2 065 KTND de pénalités.

Faisant suite à ces redressements, la banque a contesté certains chefs de redressement évoqués par les services de contrôle de la CNSS.

Au cours de mois de décembre 2023, la CNSS avait pratiqué une saisie arrêt sur le compte de la banque ouvert chez la BCT d'un montant de 5 335 KTND qui a été par la suite annulée par un jugement rendu en date du 06 mars 2024.

Au cours de mois d'août et octobre 2024 la CNSS a envoyé 15 autres états de liquidations à l'UIB pour un montant total de 5 335 KTND que la banque n'a pas accepté et une deuxième action en justice a été lancée.

En date du 30 janvier 2025, la CNSS a pratiqué une saisie arrêt d'un montant de 4 602 KTND ce qui a donné lieu à un complément de provision de 2 327 KTND.

En décembre 2025 la cour d'appel de Tunis a désigné un expert judiciaire pour les travaux d'expertise des 13 affaires avec la CNSS portant le redressement social des exercices 2019-2020-2021.

La même cour d'appel a désigné le même expert judiciaire en février 2026 pour 2 affaires restantes avec la CNSS.

La banque a entretenu en janvier et février 2026 des réunions et des séances de travail avec l'expert judiciaire désigné afin de présenter la position de la banque, les appuis juridiques et les justifications contre chaque chef de redressement.

A ce stade la phase d'expertise est en cours.

Au 31 décembre 2025, la provision pour risques constituée à ce titre par la banque, est de 4 602 KTND.

- 2- En vertu d'un jugement rendu le 29 mai 2024, le Conseil de la Concurrence a jugé que le processus de traitement ayant trait aux intérêts intercalaires au titre du report

d'échéances durant la période du Covid est contraire aux dispositions de la loi relative à la concurrence et aux prix. Il a condamné, à ce titre, l'UIB au paiement d'une amende de Neuf Millions Neuf Mille Deux Cent Cinquante Huit Dinars (9.009.258 DT). Ce jugement n'a pas été assorti d'exécution provisoire. Le recours en appel sera donc suspensif d'exécution. Et le risque ne peut être cerné de manière précise à ce stade. Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces points.

5. Informations relatives au Groupe présentées dans le rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration de la société mère.

Notre opinion sur les Etats Financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 17 Mars 2026.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données relatives au groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur :

- Les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes

concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

- Nous déterminons parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

2. Informations financières liées à la durabilité (ESG) et au MACF

En application des communiqués du Conseil du Marché Financier des 25 décembre 2025 et 13 février 2026, ainsi que de la note d'orientation de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie relative aux diligences du commissaire aux comptes pour l'audit des facteurs ESG et du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), nous avons pris connaissance des procédures et travaux mis en place par la banque en vue d'identifier les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière, sa performance financière ou sa continuité d'exploitation.

Nous rappelons, à cet égard, que la responsabilité de l'identification, de l'évaluation et de la communication des informations ESG pertinentes dans les notes aux états financiers incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de nos diligences, nous n'avons pas identifié d'éléments de nature à remettre en cause, dans tous leurs aspects significatifs, les informations ainsi présentées au regard de leur incidence financière potentielle sur les états financiers.

3. Révélation des faits délictueux

En application des dispositions de l'article 270 du CSC, nous avons procédé à une révélation de faits délictueux auprès du Procureur de la République en date du 11/03/2026, à la suite de la découverte de manipulations au niveau des comptes d'épargne des clients.

Une plainte a également été déposée par la banque à ce sujet.

Les montants concernés ont été estimés à 557 KTND.

Tunis, le 1^{er} Avril 2026

Les commissaires aux comptes

**BDO Tunisie
Adnène ZGHIDI**

**Cabinet Lamjed Ben Mbarek
Lamjed BEN MBAREK**